



COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-GRASSE

Alpes-Maritimes

7b | Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Délibération du Conseil Municipal :	22 octobre 2020
Arrêt en Conseil Municipal :	27 mai 2026
Enquête publique :	
Approbation :	
Modifications :	Mises à jour :

E
S
P
A
C
E

AGENCE

URBANISME & ARCHITECTURE

1:5 000

Légende

- A5 - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau (potable) et d'assainissement (eaux usées ou pluviales) (Se référer aux annexes 9)
- A9 - Servitude relative à la conservation du patrimoine naturel agricole
- AC1 - Servitude de protection des monuments historiques
Périmètre des abords
- AC2 - Servitude de protection des sites et monuments naturels
Site classé
- AC2 - Servitude de protection des sites et monuments naturels
Site inscrit
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- PM1 - Servitudes résultant de Plans de Prévention des Risques Naturels : PPRmtv et PPRif (Se référer à l'annexe 8)
- PT1 - Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les perturbations électromagnétiques
Centre de Grasse / Plascassier
- PT2 - Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
Centre de Grasse / Gourdon le Haut-Montet
- PT3 - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
Tous réseaux
- T7 - Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne
La totalité du territoire communal